



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Délibération n°10/2024/SPC du 1^{er} mars 2024

Approuvant le budget primitif 2024

LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

En sa séance du 1^{er} mars 2024 à 08h15, convoqué par le président du SPCPF par lettre n° 44/2024/SPC du 12 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, Jade YOU SING, étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 92, il a été constaté le quorum avec les 59 membres présents et 10 procurations ;

Membres présents

Subdivision	Collectivité	Nom	Prénom	Fonction
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rimatara	UTIA	Mylène	Suppléant
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	FLOHR	Henri	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	LETOURNEUX	Teuira	Suppléant
Îles du Vent	Mahina	FRITCH	Edgar	Titulaire
Îles du Vent	Mahina	TEUIRA	Damas	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	TEARIKI	Ronald	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	HAUMANI	Evans	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	YOU-SING	Jade	Suppléant
Îles du Vent	Paea	GEROS	Antony	Titulaire
Îles du Vent	Paea	BESSERT	Marc, Hiroarii	Suppléant
Îles du Vent	Paea	MARUAE	Andréa	Suppléant
Îles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papara	TEIKIOTIU	Anne	Suppléant
Îles du Vent	Papeete	TEMEHARO	René	Titulaire
Îles du Vent	Pirae	LECHENE	Eliane	Suppléant
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	TIRAO	Manoura Aldo	Suppléant
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épouse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TEMARII	Willy	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Huahine	TUMARAE	Hapue Grégoire	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Maupii	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

Îles Sous-le-Vent	Maupiti	UTAHIA épouse ATUAHIVA	Alice	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	OLDHAM épouse TAPEA	Constance	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Marquises	Hiva Oa	RAUZI épouse FREBAULT	Joëlle	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire
Marquises	Ua Pou	CANDELOT	Ady	Titulaire
Marquises	Ua Pou	TEIKIHAKAUPOKO	Joseph	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	WILLIAMS	Christian, Tavi	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Jerry Heiarii	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEAMO	Rémy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEAGAI	Ernest	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire

Procurations

Commune	Prénom Nom	Procuration à
Nukutavake	Silvano TAGIHIA	Roland APA
Taputapuatea	Thomas MOUTAME	Simplicio LISSANT
Fangatau	André DIAZ	Clément NUI
Ua Pou	Joseph KAIHA	Ady CANDELOT
Bora Bora	Nélia TCHE épouse MAIARII	Willy TEMARII
Raivavae	Bruno FLORES	Antony GEROS
Taiarapu Est	Anthony JAMET	Damas TEUIRA
Rimatara	Artigas HATITIO	Frederic RIVETA
Nuku Hiva	Benoit KAUTAI	Françoise AH SCHA
Hao	Mauricette MAI -TAKAMOANA épouse APA	Iseult BUTSCHER

Présents : 59
 Procurations : 10
 Votants : 69
 Abstention : 0

Vote pour	69
Vote contre	0
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR	

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française
- Vu** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu** la délibération n° 01/2024/SPC du 23 janvier 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- Vu** la délibération n° 08/2024/SPC du X mars 2024 relative au compte administratif et compte de gestion 2023 ;
- Vu** la délibération n° 09/2024/SPC du X mars 2024 portant reprise de la somme de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget 2024 ;
- Vu** le projet du budget, exercice 2024 et le rapport de présentation présentés par le Président.

Exposé des motifs

Le projet de budget 2024 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire le 23 janvier 2024. Ce débat a permis d'élaborer un projet de budget présenté ce jour aux membres du comité syndical.

Le budget 2024 est un budget unique puisqu'il intègre les résultats de 2023. Il reprend également l'affectation de résultats de l'exercice 2022.

Celui-ci est arrêté à la somme de **643.458.940 XPF** (contre 592.498.614 XPF en 2023) et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement : **607.627.222 XPF** (+8,43% par rapport à 2023) ;
- En section d'investissement : **35.831.718 XPF** (+11,61% par rapport à 2023).

Il est en hausse de +50.960.328 XPF soit +8,60% par rapport à 2023.

Toutefois la recherche de subventions et les efforts budgétaires de chaque département conduit à limiter la hausse des contributions des communes à +7,14% soit 365.360.176 XPF (contre 341.025.350 XPF en 2023).

La répartition des contributions s'appuie toujours sur les critères de « population » relevant du récent recensement (2022) et d' « éloignement ».

Pour la compétence optionnelle eau potable, 2 critères relatifs à la situation de la commune par rapport au mode de gestion (régie ou délégation) et par rapport aux études pour la protection de la ressource en eau permettent de répartir les contributions en fonction des services rendus.

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées.

ADOPTE

Article 1 : Le budget, exercice 2024 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française est arrêté et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **643.458.940 XPF** comme suit :

- ❖ En section de fonctionnement : **607.627.222 XPF** (+8,43% par rapport à 2023) ;
- ❖ En section d'investissement : **35.831.718 XPF** (+11,61% par rapport à 2023).

La répartition par compétence est détaillée dans les tableaux ci-après :

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

En section de fonctionnement :

Fonctionnement	Chapitre	Désignation	Administration générale	Communication	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Budget 2024
Dépenses	011	Charges à caractère général	38 440 768	12 973 925	14 826 700	9 893 177	60 831 391	90 867 478	50 018 659	277 852 098
	012	Charges de personnel	72 811 733	11 257 479	20 045 007	25 565 477	24 321 648	47 724 180	40 659 339	242 384 862
	65	Autres charges de gestion courante	31 602 651	190 000	12 753 900	8 840 250	2 113 785	436 198	16 453 516	72 390 300
	67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 999 961	0	0	0	0	0	0	14 999 961
	014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0
			TOTAL DEPENSES	157 855 113	24 421 404	47 625 607	44 298 904	87 266 824	139 027 856	107 131 514
Recettes	002	Excédent de fonctionnement	7 525 761	7 525 755	7 525 755	7 525 755	7 525 755	7 525 755	7 525 755	52 680 291
	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 508 591	0	0	0	0	4 808 393	1 136 644	15 453 628
	13	Rembt sur rémunération du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0
	70	Produits du service du domaine	0	0	0	0	0	0	1 605 000	1 605 000
	74	Dotations et participations- Communes	151 716 410	0	18 156 354	29 159 681	28 754 939	65 406 424	72 166 368	365 360 176
	74	Dotations et participations-FIP	0	0	26 943 498	12 613 468	41 986 130	59 287 284	31 697 747	172 528 127
			TOTAL RECETTES	168 750 762	7 525 755	52 625 607	49 298 904	78 266 824	137 027 856	114 131 514

En section d'investissement :

Investissement	Chapitre	Désignation	Administration générale	Communication	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Budget 2024
Dépenses	001	Solde d'exécution reportée	0	0	0	0	0	0	0	0
	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 508 591	0	0	0	0	4 808 393	1 136 644	15 453 628
	20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	3 646 969	4 622 858	8 269 827
	21	Immobilisations corporelles	8 191 487	0	250 000	0	0	3 666 776	0	12 108 263
		<i>RAR dépenses</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL DEPENSES	17 700 078	0	250 000	0	0	12 122 138	5 759 502	35 831 718
Recettes	001	Solde d'exécution reportée	14 886 720	0	0	0	0	0	0	14 886 720
	13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	4 808 393	1 136 644	5 945 037
	021	Virement de la SF	0	0	0	0	0	0	0	0
	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 999 961	0	0	0	0	0	0	14 999 961
	1 068	Affectation de résultat (1068)	0	0	0	0	0	0	0	0
		<i>RAR recettes</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL RECETTES	29 886 681	0	0	0	0	4 808 393	1 136 644	35 831 718

Article 2 : Pour 2024, le calcul des contributions de chaque commune, pour la participation aux frais d'administration générale et aux compétences qu'elles ont déléguées, sera fait en application des dispositions suivantes :

Pour les compétences optionnelles, la liste des communes bénéficiant des prestations du SPCPF sera établie à partir des délibérations prises jusqu'à ce jour par les communes, des décisions du comité syndical. Cette liste est jointe en annexe 2 à la présente délibération,

Les critères population et éloignement seront les seuls pris en compte, sauf pour la compétence eau potable.

La répartition par commune des contributions globales pour l'administration générale et toutes les compétences sera faite en application du tableau suivant :

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

	Administration générale	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Total N
Besoins	182 276 517	47 625 607	44 298 904	87 266 824	139 027 856	107 131 514	607 627 222
Excédent/Déficit	21 051 516	2 525 755	2 525 755	16 525 755	9 525 755	525 755	52 680 291
Autres recettes	9 508 591				4 808 393	1 605 000	15 921 984
Subvention		26 943 498	12 613 468	41 986 130	59 287 284	32 834 391	173 664 771
Contribution N	151 716 410	18 156 354	29 159 681	28 754 939	65 406 424	72 166 368	365 360 176
Contribution N-1	122 067 777	30 372 380	27 179 370	27 081 476	55 819 322	78 505 025	341 025 350
Evolution N-1/N	24,29%	-40,22%	7,29%	6,18%	17,18%	-8,07%	7,14%

Pour la compétence optionnelle eau potable, le mode de calcul de la contribution par commune sera pondéré comme suit :

- 30 % de la contribution totale eau potable, soit 19.621.927 XPF est répartie par commune, exerçant en régie ou en délégation, selon les critères habituels (population et éloignement), avec 87,81% à répartir suivant le critère population et 12,19 % suivant le critère éloignement ;
- 70% de la contribution totale, soit 45.784.497 XPF, est répartie par commune exerçant en régie communale et/ou appartenant à une communauté de communes ne disposant pas d'une compétence en matière d'études pour la protection de la ressource, selon les critères habituels (population et éloignement), avec 87,81% à répartir suivant le critère population et 12,19 % suivant le critère éloignement ;

Les critères population et éloignement sont utilisés de la façon suivante :

- Pour la répartition de la masse correspondant au critère population, au prorata de la population. La population à prendre en compte pour chaque commune est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu au 1er janvier 2024,
- L'éloignement d'une commune est la distance orthodromique entre le siège du SPC.PF et la mairie du chef-lieu de la commune, arrondi à la dizaine de kilomètre inférieur. Le siège du SPCPF et la mairie du chef-lieu de la commune seront localisés par leurs coordonnées géographiques dans le système géodésique WGS84,
- Pour la répartition de la masse correspondant au critère éloignement, au prorata de cet éloignement,

Article 3 : Les appels de fonds se feront comme suit :

- 1er appel en janvier/février de l'année N sur la base de 40% des contributions de l'année N-1 ;
- 2ème appel au deuxième trimestre de l'année N sur la base des contributions N. Les communes pourront mandater de manière échelonnée ce 2nd appel de fonds, en fonction de leur capacité en trésorerie.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

Article 5 : Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

<p>Le Président</p>  <p>Cyril TETUANUI</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jade YOU SING</p>
---	---

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le : .07/03/2024.....
publication sur le site internet du SPCPF le : 07/03/2024.....

<p>RF Haut-Commissariat de Papeete</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR</p>

ANNEXES :

SPC.PF - CALCUL DES CONTRIBUTIONS TOTALES DE L'ANNEE 2024

	Administration générale	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Total N
Besoins	182 276 517	47 625 607	44 298 904	87 266 824	139 027 856	107 131 514	607 627 222
Excédent/Déficit	21 051 516	2 525 755	2 525 755	16 525 755	9 525 755	525 755	52 680 291
Autres recettes	9 508 591				4 808 393	1 605 000	15 921 984
Subvention		26 943 498	12 613 468	41 986 130	59 287 284	32 834 391	173 664 771
Contribution N	151 716 410	18 156 354	29 159 681	28 754 939	65 406 424	72 166 368	365 360 176
Contribution N-1	122 067 777	30 372 380	27 179 370	27 081 476	55 819 322	78 505 025	341 025 350
Evolution N-1/N	24,29%	-40,22%	7,29%	6,18%	17,18%	-8,07%	7,14%

	Population 2022	Eloignement	Administration générale	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Contribution 2024	Contribution N-1
Raivavae	929	44,51	945 829	144 380	141 457	366 327	1 108 959	641 808	3 348 760	3 098 314
Rapa	467	75,61	994 555	177 962	116 119	315 466	852 355	493 293	2 949 750	2 709 132
Rimatara	919	40,24	876 651	135 325	132 258	353 037	1 076 032	601 249	3 174 552	2 937 578
Rurutu	2 250	34,76	1 785 917	205 069	322 930	707 031	2 281 185	1 522 590	6 824 722	6 351 003
Tubuai	2 285	39,02	1 682 270	215 639	297 070	727 224	2 337 320	1 394 604	6 654 127	6 184 878
Hiti'a o te ra	10 236	1,22	5 753 766	622 330	1 165 845	0	0	5 603 578	13 145 519	12 896 330
Mahina	14 881	0,24	8 595 753	901 711	1 743 484	4 109 710	0	0	15 350 658	13 978 683
Moorea- Maiao	18 332	1,22	10 284 734	1 112 643	2 085 011	0	0	8 402 282	21 884 670	21 290 569
Paea	12 823	0,61	7 464 985	777 798	1 513 679	0	0	7 276 260	17 032 722	16 689 757
Papara	11 894	1,22	6 787 873	722 743	1 375 627	0	0	0	8 886 243	7 973 185
Papeete	26 992	0,00	15 569 587	1 634 699	3 158 494	0	0	0	20 362 780	18 253 001
Pirae	14 470	0,12	8 358 692	876 578	1 695 531	0	0	0	10 930 801	9 797 404
Punaauia	29 173	0,49	16 350 121	1 767 751	3 316 283	0	0	0	21 434 155	19 254 099
Taiarapu est	13 842	2,44	7 364 284	843 132	1 491 178	0	0	0	9 698 594	8 748 868
Taiarapu ouest	8 471	2,44	2 878 796	517 852	944 292	0	0	4 537 447	8 878 387	9 033 488
Teva i uta	10 885	1,83	5 909 510	662 842	1 196 749	3 010 200	10 114 566	5 751 621	26 645 488	24 843 460
Bora Bora	10 856	15,24	6 170 460	687 642	1 234 492	3 035 283	2 703 359	5 921 544	19 752 780	18 952 476
Huahine	6 325	10,98	3 614 081	404 784	720 732	1 773 604	5 932 232	0	12 445 433	11 049 592
Maupiti	1 315	18,90	911 655	117 059	163 531	0	0	769 919	1 962 164	1 916 912
Tahaa	5 365	14,02	3 150 624	352 680	623 260	1 516 039	5 057 963	2 984 187	13 684 753	12 755 260
Taputapuatea	5 039	12,80	2 875 519	330 523	568 833	1 423 012	4 748 585	2 723 583	12 670 055	11 807 319
Tumaraa	3 760	13,41	2 262 648	254 270	443 814	1 071 344	3 564 681	2 122 047	9 718 804	9 057 330
Uturoa	4 064	12,80	2 515 089	271 474	495 715	1 153 784	0	2 372 079	6 808 141	6 626 562
Fatu-Hiva	609	85,37	1 152 190	205 875	137 048	378 742	1 038 216	585 523	3 497 594	3 214 197
Hiva-Oa	2 514	86,59	2 189 656	323 660	346 130	0	0	1 589 608	4 449 054	4 328 971
Nuku-Hiva	3 161	85,37	2 566 056	360 430	423 869	1 083 429	0	1 964 374	6 398 158	6 192 156
Tahuata	616	85,37	1 173 793	206 299	141 430	380 675	0	606 592	2 508 789	2 395 643
Ua-Huka	725	87,80	1 200 410	217 729	144 067	416 790	1 159 409	617 175	3 755 580	3 452 306
Ua-Pou	2 214	83,54	2 080 063	299 456	327 351	817 420	2 517 988	1 501 948	7 544 226	6 990 524
Anaa	971	26,22	711 236	110 711	114 586	332 801	1 046 614	528 338	2 844 286	2 635 674
Arutua	1 751	23,78	1 183 764	153 121	213 207	542 167	1 757 168	1 004 538	4 853 965	4 512 982
Fakarava	1 702	27,44	1 197 823	157 396	211 915	537 661	1 731 949	995 186	4 831 930	4 490 579
Fangatau	324	57,32	703 679	133 089	77 831	230 855	618 277	324 935	2 088 666	1 915 248
Gambier	1 596	100,00	1 833 211	294 620	258 626	687 383	2 035 505	1 157 428	6 266 773	5 788 312
Hao	1 374	55,49	1 320 013	193 058	204 934	516 280	1 582 847	937 536	4 754 668	4 403 946
Hikueru	199	44,51	569 480	100 169	65 110	164 752	431 307	274 780	1 605 598	1 473 517
Makemo	1 487	39,02	1 266 126	167 310	212 649	506 871	1 596 544	988 766	4 738 266	4 398 971
Manihi	1 145	30,49	953 239	129 698	158 845	391 377	1 231 780	737 441	3 602 380	3 343 249
Napuka	310	58,54	710 450	134 655	77 823	0	612 036	323 851	1 858 815	1 705 752
Nukutavake	292	70,12	833 898	156 500	89 744	0	659 504	371 210	2 110 856	1 936 455
Puka Puka	138	71,95	760 485	150 794	72 779	215 594	526 681	288 083	2 014 416	1 838 438
Rangiroa	3 904	21,34	2 389 660	278 684	460 601	1 130 661	3 742 265	2 195 944	10 197 815	9 498 816
Reao	520	84,15	1 121 542	198 071	132 211	0	948 843	563 322	2 963 989	2 725 601
Takarua	1 056	35,98	1 013 270	135 172	164 808	380 338	1 179 562	761 392	3 634 542	3 371 808
Tatakoto	180	71,34	812 813	152 131	84 085	225 687	562 291	342 959	2 179 966	1 994 154
Tureia	264	73,17	870 155	160 839	93 646	253 394	650 401	387 349	2 415 784	2 212 860
	242 625	1749,02	151 716 411	18 156 353	29 159 679	28 754 938	65 406 424	72 166 369	365 360 174	341 025 359

Des différences peuvent subsister entre le montant des contributions voté au comité syndical et l'émission des titres aux communes, du fait des arrondis en XPF

Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

Délibération n°10/2024/SPC du 1^{er} mars 2024 approuvant le budget primitif 2024

Subdivision	Communes	Compétences obligatoires				Compétences optionnelles				Nombre de jours	
		Adm. Générale- Form.Elus- Promotion institution communale	Numéro Délibération	Date délibération	Date approbation	Date application	Rest. Scolaire 1er degré	Eau potable	Informatique		
1	Australes	RAIVAVAE	1	25/2002/RVV	2-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
2	Australes	RAPA	1	31/2002	28-sept-02	3-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
3	Australes	RIMATARA	1	41/2002	30-sept-02	3-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
4	Australes	RURUTU	1	53/RRRT/2002	11-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
5	Australes	TUBUAI	1	31/2002	23-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
6	IDV	HITIAA O TE RA	1	25/2010	9-mars-10	24-mars-10	12-avr-10			1	365
7	IDV	MAHINA	1	038/2009	4-juin-09	18-juin-09	1-janv-10	1			365
8	IDV	MOOREA	1								365
9	IDV	PAEA	1	64/2002	16-oct-02	13-nov-02	1-janv-03			1	365
10	IDV	PAPARA	1								365
11	IDV	PAPEETE	1								365
12	IDV	PIRAE	1								365
13	IDV	PUNAAUIA	1								365
14	IDV	TAIARAPU Est	1								365
15	IDV	TAIARAPU Ouest	1	27/2003	24-avr-03	5-mai-03	5-mai-03			1	365
16	IDV	TEVA I UTA	1	51/2002 11/2010 01/2013	4-oct-02 31-mars-10 4-févr-13	2-juin-03 8-avr-10 5-févr-13	2-juin-03 1-janv-11 1-juin-13	1		1	365
17	ISLV	BORA BORA	1	68/2002	1-oct-02	18-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
18	ISLV	HUAHINE	1	95/2002	16-déc-02	21-janv-03	21-janv-03	1	1		365
19	ISLV	MAUPITI	1	31/2002	28-oct-02	21-nov-02	1-janv-03			1	365
20	ISLV	TAHAA	1	88/2002	8-nov-02	28-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
21	ISLV	TAPUTAPUATEA	1	60/2002	7-oct-02	5-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
22	ISLV	TUMARAA	1	72/2002	4-nov-02	20-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
23	ISLV	UTUROA	1	13/2004 42/2006	25-mars-04 1-sept-06	11-mai-04 14-sept-06	24-août-04 1-janv-16			1	365
24	Marquises	FATU HIVA	1	18/2002	6-nov-02	14-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
25	Marquises	HIVA OA	1	93/2002	30-oct-02	14-nov-02	1-janv-03			1	365
26	Marquises	NUKU HIVA	1	40/2002 14/2012	23-oct-02 14-mars-12	5-nov-02 16-mars-12	1-janv-03 1-janv-04	1		1	365
27	Marquises	TAHUATA	1	18/2011 31/2002	13-juil-11 22-nov-02	13-nov-11 11-déc-02	1-janv-13 1-janv-03	1		1	365
28	Marquises	UA HUKA	1	13/2002	28-oct-02	5-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
29	Marquises	UA POU	1	44/2002	11-oct-02	21-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
30	TG	ANAA	1	31/2002	16-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
31	TG	ARUTUA	1	27/2002	30-sept-02	22-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
32	TG	FAKARAVA	1	58/2002	15-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
33	TG	FANGATAU	1	21/2002	21-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
34	TG	GAMBIER	1	35/2002	7-oct-02	16-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
35	TG	HAO	1	38/2002	28-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
36	TG	HIKUERU	1	20/2002	4-oct-02	22-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
37	TG	MAKEMO	1	58/2002	13-nov-02	26-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
38	TG	MANIHI	1	20/2002	4-nov-02	18-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
39	TG	NAPUKA	1	D-25/2002 16/2017	24-oct-02 26-aout-17	20-nov-02 14-déc-17	1-janv-03 1-janv-19	0	1	1	365
40	TG	NUKUTAVAKE	1	14/2002 16/2016	31/10/2002 8-nov-16	18/11/2002 8-déc-16	1-janv-03 1-janv-18	0	1	1	365
41	TG	PUKAPUKA	1	16/2002	11-oct-02	25-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
42	TG	RANGIROA	1	40/2002	2-nov-02	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
43	TG	REAO	1	26/2002 26/2015	16-déc-02 16-oct-15	18-déc-02 23-oct-15	1-janv-03 1-janv-17	0	1	1	365
44	TG	TAKAROA	1	13/2002	28-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
45	TG	TATAKOTO	1	18/2002	31-oct-02	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
46	TG	TUREIA	1	25/2002	25-oct	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365

46

32

31

38

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SPCPF

Numéro TAHITI : **007492**

POSTE COMPTABLE :

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **SPCPF**

ANNEE 2024

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 I - A - Informations statistiques, Fiscales et financières

p.3 I - B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget/compte administratif

p.4 II - A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 II - A2 - Vue d'ensemble – Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 II - A3 - Vue d'ensemble - Section d'Investissement - Chapitres

p.7 II - B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.8 II - B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget/compte administratif

p.9 III - A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses

p.11 III - A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes

p.12 III - B1 - Section d'Investissement - Détail des dépenses

p.13 III - B2 - Section d'Investissement - Détail des recettes

p.14 III - B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
p.15	IV - A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	IV - A2.1 - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	IV - A2.2 - Répartition par nature de dette	X	
p.23	IV - A2.3 - Répartition par structure de taux	X	
p.24	IV - A2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.25	IV - A2.5 - Détail des opérations de couverture	X	
p.27	IV - A2.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.28	IV - A2.9 - Autres dettes	X	
p.29	IV - A3 - Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p.30	IV - A4 - Etat des provisions	X	
p.31	IV - A5 - Etalement des provisions	X	
p.32	IV - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.33	IV - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.34	IV - A7.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section de fonctionnement	X	
p.35	IV - A7.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section d'investissement	X	
p.36	IV - A7.2.1 - Etat de répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
p.37	IV - A7.2.2 - Etat de répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
p.38	IV - A8 - Etat des charges transférées	X	
p.39	IV - A9 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
p.40	IV - B1.1 - Emprunts garantis par la commune	X	
p.41	IV - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.42	IV - B1.3 - Etat des contrats de credit-bail	X	
p.43	IV - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.44	IV - B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.45	IV - B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.46	IV - B1.7 - Subventions versées par la collectivité dans le cadre du vote du budget	X	
p.47	IV - B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	X	
p.48	IV - B2.2 - Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement	X	
p.49	IV - B3 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.50	IV - C1 - Etat du personnel	X	
p.52	IV - C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p.53	IV - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
p.54	IV - C3.2 - Liste des établissements publics créés par la commune	X	
p.55	IV - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.56	IV - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.57	IV - D1 - Décision en matière de taux	X	
p.58	IV - D2 - Arrêté signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

Code INSEE	SPCPF	BP
	BUDGET PRINCIPAL	2024

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	242 625
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 443	0,00
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population – moyenne de la strate	-	0,00
3	Recettes de fonctionnement / population	2 287	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	84	0,00
5	Encours de la dette / population	-	0,00
6	DGF / population	-	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	41%	0,00%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF -	113%	0,00
9	Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement (2)	4%	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	-	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif 2023.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	607 627 222	554 946 931
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 52 680 291
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		607 627 222	607 627 222

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	35 831 718	20 944 998
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 14 886 720
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		35 831 718	35 831 718
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		643 458 940	643 458 940

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2023 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	239 897 918	0	277 852 098	277 852 098	277 852 098
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 646 829	0	242 384 863	242 384 863	242 384 863
014	Atténuations de produits		0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	73 168 874	0	72 390 300	72 390 300	72 390 300
Total des dépenses de gestion courante		542 713 621	0	592 627 261	592 627 261	592 627 261
67	Charges exceptionnelles	600 000	0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		543 313 621	0	592 627 261	592 627 261	592 627 261
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	17 079 815		14 999 961	14 999 961	14 999 961
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 079 815		14 999 961	14 999 961	14 999 961
TOTAL		560 393 436	0	607 627 222	607 627 222	607 627 222

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2023 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 530 000	0	1 605 000	1 605 000	1 605 000
74	Dotations et participations	466 324 922	0	537 888 303	537 888 303	537 888 303
Total des recettes de gestion courante		467 854 922	0	539 493 303	539 493 303	539 493 303
Total des recettes réelles de fonctionnement		467 854 922	0	539 493 303	539 493 303	539 493 303
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 100 003		15 453 628	15 453 628	15 453 628
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 100 003		15 453 628	15 453 628	15 453 628
TOTAL		468 954 925	0	554 946 931	554 946 931	554 946 931

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	52 680 291
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222
--	--------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-453 667
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 - DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 - DI 041 - RF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2023 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 007 402	0	8 269 827	8 269 827	8 269 827
21	Immobilisations corporelles	4 997 773	0	12 108 263	12 108 263	12 108 263
Total des dépenses d'équipement		31 005 175	0	20 378 090	20 378 090	20 378 090
Total des dépenses réelles d'investissement		31 005 175	0	20 378 090	20 378 090	20 378 090
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 100 003		15 453 628	15 453 628	15 453 628
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 100 003		15 453 628	15 453 628	15 453 628
TOTAL		32 105 178	0	35 831 718	35 831 718	35 831 718

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2023 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 169 455	0	5 945 037	5 945 037	5 945 037
Total des recettes d'équipement		9 169 455	0	5 945 037	5 945 037	5 945 037
Total des recettes réelles d'investissement		9 169 455	0	5 945 037	5 945 037	5 945 037
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	17 079 815		14 999 961	14 999 961	14 999 961
Total des recettes d'ordre d'investissement		17 079 815		14 999 961	14 999 961	14 999 961
TOTAL		26 249 270	0	20 944 998	20 944 998	20 944 998

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	14 886 720
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-453 667
--	-----------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	277 852 098		277 852 098
012	Charges de personnel et frais assimilés	242 384 863		242 384 863
65	Autres charges de gestion courante	72 390 300		72 390 300
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	14 999 961	14 999 961
Dépenses de fonctionnement - Total		592 627 261	14 999 961	607 627 222

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	9 508 591	9 508 591
13	Subventions d'investissement	0	5 945 037	5 945 037
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 269 827	0	8 269 827
21	Immobilisations corporelles (6)	12 108 263	0	12 108 263
Dépenses d'investissement - Total		20 378 090	15 453 628	35 831 718

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (8) A servir uniquement lors de la création d'un service public non personnalisé au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépense, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR
--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 605 000		1 605 000
74	Dotations et participations	537 888 303		537 888 303
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	15 453 628	15 453 628
Recettes de fonctionnement - Total		539 493 303	15 453 628	554 946 931

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	52 680 291
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	5 945 037	0	5 945 037
28	Amortissements des immobilisations		14 999 961	14 999 961
Recettes d'investissement - Total		5 945 037	14 999 961	20 944 998

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	14 886 720
---	------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
----------------------------	---

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre « opérations d'investissement » rétrace les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR
--

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
011	Charges à caractère général	239 897 918	277 852 098	277 852 098
60611	Eau et assainissement	77 000	80 000	80 000
60612	Energie - Electricité	2 000 000	1 945 000	1 945 000
60622	Carburants	500 000	636 000	636 000
60623	Alimentation	650 000	1 140 000	1 140 000
60631	Fournitures d'entretien	140 000	250 000	250 000
60632	Fournitures de petit équipement	1 946 000	900 300	900 300
60636	Vêtements de travail	389 000	399 000	399 000
6064	Fournitures administratives	1 320 000	1 850 000	1 850 000
6068	Autres matières et fournitures	40 000	0	0
611	Contrats de prestations de services	325 000	90 000	90 000
6132	Locations immobilières	1 410 000	3 364 140	3 364 140
6135	Locations mobilières	5 298 116	4 124 570	4 124 570
61522	Bâtiments	500 000	0	0
61551	Matériel roulant	140 000	736 000	736 000
61558	Autres biens mobiliers	400 000	310 000	310 000
6156	Maintenance	1 150 000	1 908 130	1 908 130
6161	Multirisques	700 000	723 890	723 890
6168	Autres	250 000	50 000	50 000
6182	Documentation générale et technique	135 000	80 000	80 000
6184	Versements à des organismes de formation	8 103 160	6 124 000	6 124 000
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 747 967	960 000	960 000
6188	Autres frais divers		3 680 292	3 680 292
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	80 000	1 206 500	1 206 500
6226	Honoraires	153 016 059	188 715 191	188 715 191
6228	Divers	260 000	745 000	745 000
6231	Annonces et insertions	280 000	192 000	192 000
6232	Fêtes et cérémonies	5 780 000	5 802 500	5 802 500
6236	Catalogues et imprimés	5 479 000	5 553 000	5 553 000
6238	Divers	3 700 000	6 347 000	6 347 000
6241	Transports de biens	1 321 300	1 305 000	1 305 000
6247	Transports collectifs	9 174 005	765 000	765 000
6251	Voyages et déplacements	16 831 889	21 063 027	21 063 027
6256	Missions	10 240 422	11 177 925	11 177 925
6261	Frais d'affranchissement	40 000	150 000	150 000
6262	Frais de télécommunications	2 872 000	2 900 800	2 900 800
6281	Concours divers (cotisations)	12 000	11 933	11 933
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800 000	2 210 000	2 210 000
6288	Autres	790 000	355 900	355 900
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 646 829	242 384 863	242 384 863
6218	Autre personnel extérieur	988 000	0	0
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	4 241 289	4 377 244	4 377 244
64111	Rémunération principale	172 771 500	168 628 888	168 628 888
64118	Autres indemnités		15 746 099	15 746 099
64131	Rémunérations	649 100	0	0
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 663 940	53 299 632	53 299 632
6475	Médecine du travail, pharmacie	333 000	333 000	333 000
014	Atténuations de produits		0	0
7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participat		0	0
65	Autres charges de gestion courante	73 168 874	72 390 300	72 390 300
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits	14 232 614	16 419 295	16 419 295
6531	Indemnités	12 152 000	13 863 091	13 863 091
6532	Frais de mission	35 752 494	30 454 061	30 454 061
6533	Cotisations de retraite	250 000	411 383	411 383
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	350 000	17 964	17 964
6554	Contributions aux organismes de regroupement	10 081 766	11 224 506	11 224 506
6558	Autres contributions obligatoires	350 000	0	0

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		542 713 621	592 627 261	592 627 261
67	Charges exceptionnelles (c)	600 000	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600 000	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		543 313 621	592 627 261	592 627 261
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	17 079 815	14 999 961	14 999 961
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles e	17 079 815	14 999 961	14 999 961
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 079 815	14 999 961	14 999 961
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 079 815	14 999 961	14 999 961
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		560 393 436	607 627 222	607 627 222

	+
RESTES A REALISER 2023 (11)	0
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le compte administratif de la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 530 000	1 605 000	1 605 000
70688	Autres prestations de services	1 530 000	1 605 000	1 605 000
74	Dotations et participations	466 324 922	537 888 303	537 888 303
74741	Communes membres du GFP	341 025 350	365 360 176	365 360 176
748818	Autres	125 299 572	172 528 127	172 528 127
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		467 854 922	539 493 303	539 493 303
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		467 854 922	539 493 303	539 493 303
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 100 003	15 453 628	15 453 628
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte	1 100 003	15 453 628	15 453 628
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 100 003	15 453 628	15 453 628
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		468 954 925	554 946 931	554 946 931

RESTES A REALISER 2023 (10)	0
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	52 680 291
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 627 222

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7415 peut figurer dans le bilan de la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	26 007 402	8 269 827	8 269 827
2051	Concessions et droits similaires	26 007 402	8 269 827	8 269 827
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 997 773	12 108 263	12 108 263
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construc	529 724	4 095 743	4 095 743
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	70 000	3 616 776	3 616 776
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 348 049	4 345 744	4 345 744
2184	Mobilier	550 000	50 000	50 000
2188	Autres immobilisations corporelles	500 000	0	0
Total des dépenses d'équipement		31 005 175	20 378 090	20 378 090
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		31 005 175	20 378 090	20 378 090
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 100 003	15 453 628	15 453 628
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 100 003	15 453 628	15 453 628
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		9 508 591	9 508 591
13937	Dotations de soutien à l'investissement local	1 100 000	5 945 037	5 945 037
28152	Installations de voirie	3	0	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 100 003	15 453 628	15 453 628
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 105 178	35 831 718	35 831 718

RESTES A REALISER 2023 (11)	0
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe I-A0 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire n'est autorisée pour le chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ».
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DR 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR
--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 169 455	5 945 037	5 945 037
1312	Régions	9 169 455	5 945 037	5 945 037
Total des recettes d'équipement		9 169 455	5 945 037	5 945 037
TOTAL RECETTES REELLES		9 169 455	5 945 037	5 945 037
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	17 079 815	14 999 961	14 999 961
28031	Frais d'études	79 853	0	0
28051	Concessions et droits similaires	6 119 133	6 119 133	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constru	1 683 256	1 683 256	1 683 256
281533	Réseaux câblés	42 782	42 781	42 781
281534	Réseaux d'électrification	120 518	120 518	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	919 809	919 809	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	290 105	290 105	290 105
28182	Matériel de transport	1 186 428	1 186 428	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	5 838 108	3 736 023	3 736 023
28184	Mobilier	491 371	593 456	593 456
28188	Autres immobilisations corporelles	308 452	308 452	308 452
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 079 815	14 999 961	14 999 961
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		17 079 815	14 999 961	14 999 961
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		26 249 270	20 944 998	20 944 998

RESTES A REALISER 2023 (10)	0
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	14 886 720
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 831 718

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A-D pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, Haut-Commissariat de la République au chapitre 40 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0	0	0	0	0
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0	d		0
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
 (3) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

H. G. P. Haut Commissariat de Papete Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	12 814 345	0	250 000	0	0	0	0	0	7 313 745	0	20 378 090
Equipements municipaux (2)		12 814 345	0	250 000	0	0	0	0	0	7 313 745	0	20 378 090
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	23 459 580	0	250 000	0	0	0	0	0	12 122 138	0	35 831 718
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	23 459 580	0	250 000	0	0	0	0	0	12 122 138	0	35 831 718
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	16 136 605	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	20 944 998
RAR N-1 et reports	0	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 886 720
Total cumulé recettes d'investissement	0	31 023 325	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	35 831 718

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0	333 706 937	0	134 892 430	0	0	0	0	0	139 027 855	0	607 627 222
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	333 706 937	0	134 892 430	0	0	0	0	0	139 027 855	0	607 627 222
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	309 603 909	0	115 840 921	0	0	0	0	0	129 502 101	0	554 946 931
RAR N-1 et reports	0	30 103 026	0	15 051 510	0	0	0	0	0	7 525 755	0	52 680 291
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	339 706 935	0	130 892 431	0	0	0	0	0	137 027 856	0	607 627 222

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGR).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Haut-Commissariat de Papeete
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 05/03/2024
 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	23 459 580	0	250 000	0	0	0	0	0	12 122 138	0	35 831 718
Dépenses réelles		0	12 814 345	0	250 000	0	0	0	0	0	7 313 745	0	20 378 090
20	Immobilisations incorporelles	0	4 622 858	0	0	0	0	0	0	0	3 646 969	0	8 269 827
2051	Concessions et droits similaires	0	4 622 858	0	0	0	0	0	0	0	3 646 969	0	8 269 827
21	Immobilisations corporelles	0	8 191 487	0	250 000	0	0	0	0	0	3 666 776	0	12 108 263
2135	Installations générales, agencements, aménagements des con	0	4 095 743	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 095 743
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 616 776	0	3 616 776
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	4 095 744	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	4 345 744
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
Dépenses d'ordre		0	10 645 235	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	15 453 628
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	10 645 235	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	15 453 628
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	9 508 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 508 591
13937	Dotation de soutien à l'investissement local	0	1 136 644	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	5 945 037

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	31 023 325	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	35 831 718
Recettes réelles		0	16 023 364	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	20 831 757
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 886 720
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	14 886 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 886 720
13	Subventions d'investissement	0	1 136 644	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	5 945 037
1312	Régions	0	1 136 644	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	5 945 037
Recettes d'ordre		0	14 999 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999 961
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	14 999 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999 961
28051	Concessions et droits similaires	0	6 119 133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des con	0	1 683 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 683 256
281533	Réseaux câblés	0	42 781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 781
281534	Réseaux d'électrification	0	120 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	919 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	290 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	290 105

RF
 Haut-Commissariat de Papeete
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 05/03/2024
 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28182	Matériel de transport	0	1 186 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	0	3 736 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 736 023
28184	Mobilier	0	593 456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593 456
28188	Autres immobilisations corporelles	0	308 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308 452

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	333 706 937	0	134 892 430	0	0	0	0	0	139 027 855	0	607 627 222
Dépenses réelles		0	318 706 976	0	134 892 430	0	0	0	0	0	139 027 855	0	592 627 261
011	Charges à caractère général	0	111 326 529	0	75 658 091	0	0	0	0	0	90 867 478	0	277 852 098
60611	Eau et assainissement	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
60612	Energie - Electricité	0	1 945 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 945 000
60622	Carburants	0	516 000	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	636 000
60623	Alimentation	0	820 000	0	320 000	0	0	0	0	0	0	0	1 140 000
60631	Fournitures d'entretien	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
60632	Fournitures de petit équipement	0	625 300	0	165 000	0	0	0	0	0	110 000	0	900 300
60636	Vêtements de travail	0	160 000	0	135 000	0	0	0	0	0	104 000	0	399 000
6064	Fournitures administratives	0	950 000	0	490 000	0	0	0	0	0	410 000	0	1 850 000
611	Contrats de prestations de services	0	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
6132	Locations immobilières	0	2 074 140	0	1 230 000	0	0	0	0	0	60 000	0	3 364 140
6135	Locations mobilières	0	2 475 370	0	909 200	0	0	0	0	0	740 000	0	4 124 570
61551	Matériel roulant	0	736 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	736 000
61558	Autres biens mobiliers	0	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 000
6156	Maintenance	0	1 540 000	0	368 130	0	0	0	0	0	0	0	1 908 130
6161	Multirisques	0	723 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	723 890
6168	Autres	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	60 000	0	80 000
6184	Versements à des organismes de formation	0	1 000 000	0	5 124 000	0	0	0	0	0	0	0	6 124 000
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	150 000	0	810 000	0	0	0	0	0	0	0	960 000
6188	Autres frais divers	0	3 680 292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 680 292
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	80 000	0	1 126 500	0	0	0	0	0	0	0	1 206 500
6226	Indemnités	0	56 151 235	0	53 109 208	0	0	0	0	0	79 454 748	0	188 715 191
6228	Divers	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	245 000	0	745 000
6231	Annonces et publicités	0	72 000	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	192 000
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 736 000	0	2 835 000	0	0	0	0	0	231 500	0	5 802 500

RF
Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6236	Catalogues et imprimés	0	5 353 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	5 553 000
6238	Divers	0	6 347 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 347 000
6241	Transports de biens	0	395 000	0	540 000	0	0	0	0	0	370 000	0	1 305 000
6247	Transports collectifs	0	150 000	0	615 000	0	0	0	0	0	0	0	765 000
6251	Voyages et déplacements	0	11 375 227	0	4 397 800	0	0	0	0	0	5 290 000	0	21 063 027
6256	Missions	0	4 793 175	0	2 767 520	0	0	0	0	0	3 617 230	0	11 177 925
6261	Frais d'affranchissement	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
6262	Frais de télécommunications	0	2 482 000	0	363 800	0	0	0	0	0	55 000	0	2 900 800
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	11 933	0	0	0	0	0	0	0	11 933
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	2 210 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 210 000
6288	Autres	0	355 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 900
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	150 294 030	0	44 366 654	0	0	0	0	0	47 724 179	0	242 384 863
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	0	2 706 356	0	804 268	0	0	0	0	0	866 620	0	4 377 244
64111	Rémunération principale	0	103 472 834	0	31 511 542	0	0	0	0	0	33 644 512	0	168 628 888
64118	Autres indemnités	0	11 281 783	0	1 999 656	0	0	0	0	0	2 464 660	0	15 746 099
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	32 617 057	0	9 997 188	0	0	0	0	0	10 685 387	0	53 299 632
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	216 000	0	54 000	0	0	0	0	0	63 000	0	333 000
65	Autres charges de gestion courante	0	57 086 417	0	14 867 685	0	0	0	0	0	436 198	0	72 390 300
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, dr	0	16 351 873	0	67 422	0	0	0	0	0	0	0	16 419 295
6531	Indemnités	0	10 549 091	0	3 314 000	0	0	0	0	0	0	0	13 863 091
6532	Frais de mission	0	21 229 900	0	8 787 963	0	0	0	0	0	436 198	0	30 454 061
6533	Cotisations de retraite	0	411 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	411 383
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0	17 964	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 964
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0	8 526 206	0	2 698 300	0	0	0	0	0	0	0	11 224 506
	Dépenses d'ordre	0	14 999 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999 961
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	14 999 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999 961
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelle	0	14 999 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999 961

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0	339 706 935	0	130 892 431	0	0	0	0	0	137 027 856	0	607 627 222
Recettes réelles		0	329 061 700	0	130 892 431	0	0	0	0	0	132 219 463	0	592 173 594
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	0	15 051 510	0	0	0	0	0	7 525 755	0	52 680 291
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	30 103 026	0	15 051 510	0	0	0	0	0	7 525 755	0	52 680 291
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	1 605 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 605 000

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70688	Autres prestations de services	0	1 605 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 605 000
74	Dotations et participations	0	297 353 674	0	115 840 921	0	0	0	0	0	124 693 708	0	537 888 303
74741	Communes membres du GFP	0	253 042 459	0	46 911 293	0	0	0	0	0	65 406 424	0	365 360 176
748818	Autres	0	44 311 215	0	68 929 628	0	0	0	0	0	59 287 284	0	172 528 127
Recettes d'ordre		0	10 645 235	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	15 453 628
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	10 645 235	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	15 453 628
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au con	0	10 645 235	0	0	0	0	0	0	0	4 808 393	0	15 453 628

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

RF
Haut-Commissariat de Papeete

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 27/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

RF
 Haut-Commissariat de Papeete

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 05/03/2024
 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

RF
Haut-Commissariat de PapeeteContrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

RF
Haut-Commissariat de PapeeteContrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0	0	0	0	0
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0	0	0	0	0
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine est la dette en capital de l'organisme en charge par la commune.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 668 111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

DE Haute-Corse Département de Corse-du-Sud Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR
--

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV A3
--	------------------------

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du	
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Bâtiments	0	
Linéaire	Subventions reçues	1	
Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Logiciels (en fonction de la durée d'exploitation ou d'utilisation du logiciel)		02/02/2021
Linéaire	Matériel bureau électrique 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel bureau électrique 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel classique 8 ans	8	17/12/2004
Linéaire	Matériel classique 8 ans	8	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		15 453 628	15 453 628
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 453 628	15 453 628
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	9 508 591	9 508 591
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 508 591	9 508 591
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	5 945 037	5 945 037

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 453 628	0	D001 0	15 453 628

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice.
 (3) Inscrit uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 999 961	III 14 999 961
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		14 999 961	14 999 961
28051	Concessions et droits similaires	6 119 133	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des construct	1 683 256	1 683 256
281533	Réseaux câblés	42 781	42 781
281534	Réseaux d'électrification	120 518	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	919 809	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	290 105	290 105
28182	Matériel de transport	1 186 428	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	3 736 023	3 736 023
28184	Mobilier	593 456	593 456
28188	Autres immobilisations corporelles	308 452	308 452

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 999 961	0	14 886 720	0	29 886 681

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 15 453 628
Ressources propres disponibles	IV 29 886 681
Solde	V = IV - II (6) + 14 433 053

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 60 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0		Total des recettes réelles	0
	Total des dépenses d'ordre	0		Total des recettes d'ordre	0
	TOTAL GENERAL	0		TOTAL GENERAL	0

RF Haut-Commissariat de Pau Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR
--

(1) Dépenses et recettes, hors dépenses et recettes de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilés	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

RF

Haut-Commissariat de Pau

(1) Dépenses et recettes, d'ordre et de nature de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement et affecté en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la ligne de compte.

(6) Le chapitre doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture, indiquant le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Haut-Commissariat de la République
Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 05/03/2024
 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	539 493 303
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RF
Haut-Commissariat de Papeete

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2024
987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2024
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'engagement.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations et des crédits de paiement autorisés
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations et des crédits de paiement émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

RF Haut Commissariat de Rapports Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2024
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
SPECIALITE ADMINISTRATIVE							
Direction générale	A	2		2	2		2
Chargé de la donnée	A	1		1	1		1
Ressources	A	1		1	1		1
Formation	A	2		2	1	1	2
Promotion	A	4		3	3	0	3
Restauration scolaire	A	3		3	2	1	3
Communication	B	1		1	1		1
Formation	B	1		1	1		1
Informatique	B	1		1	1	0	1
Compta	B	1		1	0	1	1
Communication	C	1		1	1		1
SGM	C	2		2	2		2
Compta/RH	C	2		2	2		2
Informatique	C	2		2	2		2
SGM	D	1		1	1		1
SPECIALITE ADMINISTRATIVE TOTAL		25		24	21	3	24
SPECIALITE TECHNIQUE							
Eau potable	A	6		4	3	1	4
Acheteur public	A	1		1	0	1	1
Eau potable	B	6		3	2	1	3
Restauration scolaire	B	1		0	0		0
Informatique	B	5		4	3	1	4
SPECIALITE TECHNIQUE TOTAL		19		12	8	4	12
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		44		36	29	7	36

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CAT. (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	XPF	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

RF

(1) Indiquer la date de la dernière Commission de Révisions de l'exécutive;
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/03/2024

987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2024
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
ACCDOM		Adhésion	180 000
AMF		Contribution suivant nombre de participants	200 000
Agence Opoa	2020	Adhésion	1 200 000
CNFPT		Contribution suivant nombre de missions d'expertise	700 000
Fenua compétences	2020	Adhésion	1 000 000
FNCCR	2020	Adhésion	2 450 000
Syndicat mixte AGEDI	2012	Contribution suivant nombre de logiciels utilisés pour le SPCPF et les communes	3 441 766

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Présenté par le Président, Cyril TETUANUI
A Mahina, le 1er mars 2024

Nombre de membres en exercice : 92
Nombre de membres présents : 50



Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 12 février 2024

Délibéré par le conseil syndical, réuni en session ordinaire
A Mahina, le 1er mars 2024

Le Président

Les membres du conseil syndical,

CYRIL TETUANUI

Certifié exécutoire le,
compte tenu de la transmission en préfecture, le,
et de la publication en ligne le

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2024 987-200015154-20240301-DEL_10_2024-AR